

**FOYER DÉPARTEMENTAL DE
L'ENFANCE**
des **ARDENNES**



Le Centre Parental

Le Centre Parental est un établissement qui accueille, au titre de la protection de l'enfance, l'enfant né ou à naître avec ses deux parents qui ont le projet de l'élever ensemble.



L'accueil

Qui peut être accueilli ?

- ▶ **Les enfants de moins de 3 ans accompagnés** de l'un ou des deux parents quand ceux-ci ont besoin d'un soutien éducatif dans l'exercice de leur fonction parentale.
- ▶ **Les deux futurs parents (de 16 à 21 ans)** pour préparer la naissance de l'enfant.

Où & comment ?

Le centre parental est un service du Foyer Départemental de l'Enfance, situé au 154 route de Monthermé à Charleville-Mézières.

Il met à disposition des appartements entièrement équipés pour accueillir la famille et l'enfant à naître ou en bas âge (F2, F3 ou F4).

2 modalités d'accueil possibles :

- ▶ **CADRE ADMINISTRATIF :** démarche volontaire de la part des familles et du représentant légal lorsqu'il s'agit d'un mineur. Le travailleur social instruit la demande d'accueil au Centre Parental. La demande fait l'objet d'une étude avec la direction. Une fois l'admission effective, la famille signe un contrat de séjour dans lequel sont inscrits les objectifs de travail.
- ▶ **CADRE JUDICIAIRE :** le juge confie l'enfant, et/ou son(s) parent(s) lorsqu'ils sont mineurs, au Centre Parental. Cette demande est portée par les professionnels de la protection de l'enfance qui remplissent le formulaire de demande d'accueil. Dès qu'une place est disponible, la famille remplit le Document Individuel de Prise en Charge.

Les missions



Le Centre Parental a pour vocation de protéger les premiers liens d'attachement de l'enfant, tout en veillant à respecter la place de chacun, quelle que soit la configuration familiale.

Les missions du Centre Parental :

- ▶ **Garantir la protection** de l'enfant et de son(es) parent(s).
- ▶ **Aider à instaurer** ou restaurer le lien parent/enfant.
- ▶ **Évaluer et valoriser** les compétences parentales, l'organisation, la gestion du quotidien.
- ▶ **Favoriser l'éveil et l'épanouissement** de l'enfant.
- ▶ **Soutenir psychologiquement** les familles.
- ▶ **Proposer des interventions individuelles et collectives** adaptées aux demandes et besoins des familles dans leur gestion du quotidien.
- ▶ **Promouvoir l'autonomie** par l'accès aux droits, au développement de la citoyenneté et faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

Le cadre juridique :

Le Centre Parental accueille et accompagne les familles dans le cadre des articles : L 222-5-1, L 222-5-3, L 222-5-4, du Code de l'Action Sociale et des Familles. Le Centre Parental du FDE s'inscrit juridiquement dans la loi du 14 mars 2016 réformant la Protection de l'Enfance.

L'accompagnement

L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement au Centre Parental se fondent sur une co-construction entre parents et professionnels, dans l'intérêt de l'enfant.

Le Centre Parental propose une prise en charge de 6 mois, renouvelable dans la limite des 3 ans de l'enfant.

LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT



Entretien de pré-admission



Accueil et entrée dans l'appartement



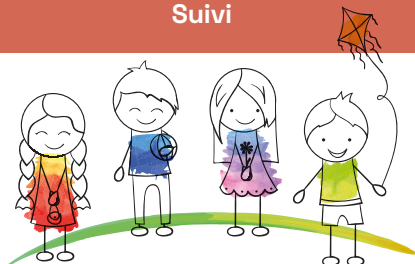
Élaboration du projet de l'enfant
et de la famille



Calendrier d'intervention remis
à la famille



Suivi



L'équipe du Centre Parental



L'équipe du Centre Parental est constituée :

- ▶ **D'une coordinatrice : Megguy DEFLORENNE**
- ▶ **D'une assistante socio-éducative :
Charlotte GEORGES-COLLEAUX**
- ▶ **D'une maîtresse de maison : Lydia DIF**
- ▶ **D'une infirmière : Marion NOEL**
- ▶ **D'une psychologue : Marie-Sarah MERCIER**
- ▶ **D'une équipe de veilleurs de nuit : Christelle
LELAURIN et Yann COUTIN.**

Cette équipe est placée sous la direction de Delphine ALLERA, Directrice par intérim du Foyer Départemental de l'Enfance, établissement du Conseil départemental des Ardennes.

Contacter le Centre Parental



03 24 56 16 33



06 86 48 97 31



secretariat.fde@cd08.fr
megguy.deflorenne@cd08.fr



154, route de Monthermé
08000 Charleville-Mézières

